



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Répartition des effectifs des
DRASS, DDASS entre ARS, Cohésion Sociale, MNC
et entre DRDJS et DDJS**

Phases de consolidation et de communication

REUNION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL

29 Septembre 2009

Sommaire

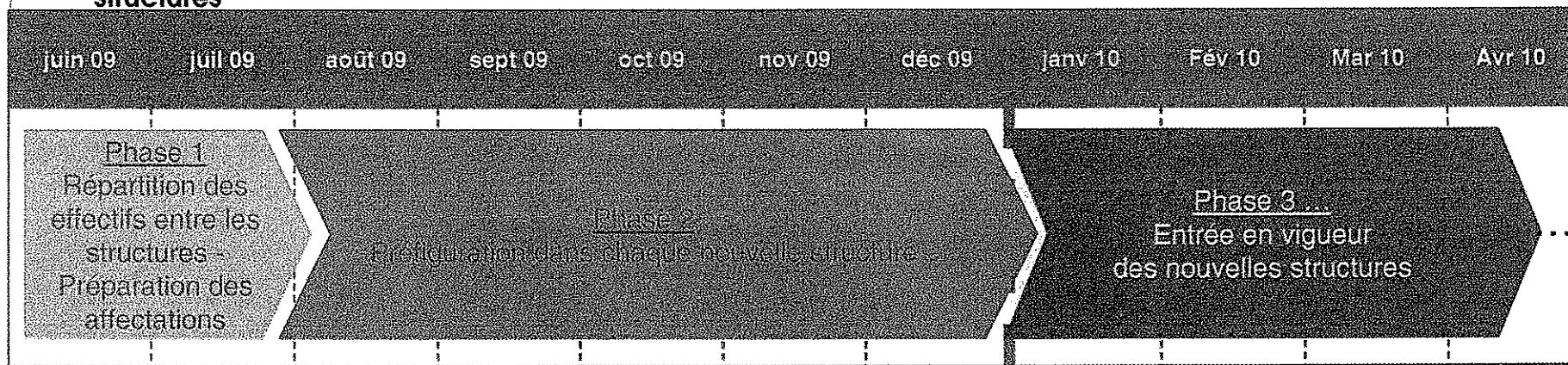
- Rappel des trois phases

- Le bilan de la répartition des effectifs
 - ❑ Rappel des principes de répartition des effectifs
 - ❑ Présentation et analyse des résultats de la consolidation des effectifs RH

- Les prochaines étapes
 - ❑ La phase de préfiguration : présentation du projet de circulaire de gestion des affectations fonctionnelles pendant la phase de préfiguration
 - ❑ La gestion en 2010 : la mobilité

Une mise en œuvre opérationnelle des nouvelles structures en trois phases

- 1** La répartition des effectifs entre les directions actuelles et les futures structures : **juin-septembre**
Cette étape repose sur :
 - des principes et règles de répartition des effectifs
 - des principes relatifs à la préparation de l'affectation des personnels dans les nouvelles structures et à l'accompagnement des personnels qui ont été présentés au CTPM.Elle prépare l'**affectation administrative des agents** dans les nouveaux services de rattachement.
- 2** Le processus de préfiguration de chaque nouvelle structure : **à compter du mois de juin**.
Le calendrier et les modalités de préfiguration sont spécifiques à chaque structure.
C'est au cours du processus de préfiguration que seront stabilisés :
 - les schémas d'organisation,
 - les organigrammes,
 - les fiches de poste,
 - l'**affectation fonctionnelle de chaque agent au sein de chaque structure**.
- 3** L'affectation administrative et individuelle des personnels : **à la date d'entrée en vigueur des nouvelles structures**



PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Rappel des trois temps de l'exercice de répartition des effectifs

Phase 1 : Lancement du recueil des effectifs

(12/06/09=> 24/07/09)

Phase 2 : Consolidation des effectifs

(24/07/09=>18/09/09)

Etape 1 : Analyse de la complétude et contrôle qualité

Etape 2 :

- Constat par direction de l'application de la règle de répartition 75/25 pour les fonctions support et transverses dans le secteur sanitaire et social et la clé 73/27 % ; Analyse de la dispersion des écarts
- Synthèse des remarques des préfets / directeurs de services déconcentrés

Etape 3 : Validation du niveau national

- Réunion d'analyse des écarts constatés (SG / DRH)
- Retour vers région pour compléments d'information selon le niveau de difficulté rencontrée
- Envoi par la DRH aux RBOP de la validation de la répartition des effectifs **après CTPM**

Phase 3 : Communication et diffusion des effectifs

(21/09/09-5/10/09)

- En CTPM
- Aux DRASS DDASS, DRDJS et aux personnels
- Aux Préfets
- Aux préfigurateurs : DGARS, DRJSCS, DDCS/PP

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Rappel de la démarche

➤ Les principes de répartition

✓ Secteur sanitaire et social

Missions « cœur de métier » de mise en œuvre des politiques relevant des domaines de la santé et du médico-social, de la cohésion sociale ou de la protection sociale : **les personnels suivent les compétences**

Missions « support » et transversales : une clef de répartition 75% ARS/25% Cohésion sociale pour le bloc commun « Ressources humaines, Fonction budgétaire et comptable, Achats et logistique, Communication et Secrétariat de direction » seront **réparties globalement** direction par direction une approche spécifique pour les fonctions SI/Documentation/Statistiques

✓ Secteur jeunesse et sports :

Les agents des seules DRDJS selon la clé de répartition 73% en DRJSCS et 27 % en DDCS/PP

➤ La procédure

Deux circulaires du 12 juin 2009

Une approche par structure (DDASS/DRASS) pour le secteur sanitaire et social, consolidée par le DRASS en sa qualité de RBOP et président du CTRI

Une responsabilité confiée aux DRASS (RBOP – CTRI) et aux DRDJS

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Présentation des résultats

Données générales Secteur sanitaire et social

- Les données remontées par les régions et les départements permettent de dresser un premier bilan de la répartition au 31 décembre 2009 des personnels.
- A cette date, les postes occupés sont estimés à 10 131,3 ETPT (hors DOM, hors emplois fonctionnels, hors décharges syndicales de service, incluant les MAD sortant, les MAD entrant et les postes vacants).

Tableau 1 : Répartition du personnel au 31 décembre 2009 en ETPT par catégories et par structures de rattachement cibles (hors emplois fonctionnels de direction et hors agents en décharge syndicale totale) incluant les MAD sortant, les MAD entrant et les postes vacants

Source : onglet 3

Catégories d'emploi	A+	A	B	C	Contractuels	MAD entrant	Total	En pourcentage
ARS (niveau régional ou départemental)	30,9	2014,3	2305,7	1958,6	350,2	182,3	6842,0	67,5%
DRJSCS	0,0	191,5	303,0	385,3	23,9	41,6	945,3	9,3%
Direction Départementale chargée de la Cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP)	0,0	314,8	681,2	1165,2	82,2	9,9	2253,3	22,2%
Préfecture, chef lieu de région	0,0	0,0	3,0	0,0	1,0	0,0	4,0	0,0%
Mission nationale de contrôle des organismes de sécurité sociale (7 antennes interrégionales hors DOM)	0,0	49,3	27,7	9,7	0,0	0,0	86,7	0,9%
Total	30,9	2569,9	3320,6	3518,7	457,3	233,8	10131,3	100,0%
En pourcentage	0,3%	25,4%	32,8%	34,7%	4,5%	2,3%	100,0%	

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS
Présentation des résultats
Données générales Secteur sanitaire et social

■ Les effectifs, sous plafond d'emploi et hors MAD entrants, représentent **9897.5 ETPT**

Tableau 1 bis : Répartition du personnel au 31 décembre 2009 en ETPT par catégories et par structures de rattachement cibles (hors emplois fonctionnels de direction et hors agents en décharge syndicale totale) incluant les MAD sortant et les postes vacants (hors MAD entrant)

Source : onglet 3

Catégories d'emploi	A+	A	B	C	Contractuels	Total	En pourcentage
ARS (niveau régional ou départemental)	30,9	2014,3	2305,7	1958,6	350,2	6659,7	67,3%
DRJSCS	0,0	191,5	303,0	385,3	23,9	903,7	9,1%
Direction Départementale chargée de la Cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP)	0,0	314,8	681,2	1165,2	82,2	2243,4	22,7%
Préfecture, chef lieu de région	0,0	0,0	3,0	0,0	1,0	4,0	0,0%
Mission nationale de contrôle des organismes de sécurité sociale (7 antennes interrégionales hors DOM)	0,0	49,3	27,7	9,7	0,0	86,7	0,9%
Total	30,9	2569,9	3320,6	3518,7	457,3	9897,5	100,0%
En pourcentage	0,3%	26,0%	33,6%	35,6%	4,6%	100,0%	

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS
Présentation des résultats
Données générales Secteur sanitaire et social

- Ces effectifs dont sont déduits les mises à disposition sortantes* (MDPH, autres) représentent **9230.5 ETPT** répartis ainsi :
 - 6644.8 en ARS (71.99 %)
 - 2481.7 en Cohésion sociale (26.89 %) dont
 - DRJSCS : 895.4 (9.70%)
 - DDCS/PP : 1586.2 (17.18%)
 - 86.7 en MNC (0.94%) correspondant aux seuls effectifs des directions sièges des futures antennes (Structure cible prévue à 112 ETPT)
 - 17.3 en préfecture, chef lieu de région au titre de la gestion des places de CADA (4 agents et 13.3 fractions d'emplois)

* Mise à disposition sortantes : 667.1 ETPT (MDPH : 560.4, autres : 106.7)

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Les données sur les missions

Secteur sanitaire et social

- **Sur les fonctions métiers** : plus de $\frac{3}{4}$ des effectifs (78.8%)
- **Sur les fonctions supports et transversales** :
 - Les fonctions supports comptabilisent **1949,2 ETPT** dont **1423,2 ETPT** pour le bloc commun,
 - 21 % des effectifs répartis à hauteur de 71.9 % en ARS et 28,1 % en CS

Tableau 10 bis: Répartition des personnels en ETPT au 31 décembre 2009 sur les fonctions supports et transverses par structures cibles de rattachement (hors emplois fonctionnels de direction et hors agents en décharge syndicale totale) incluant les MAD sortant et les postes vacants*

Source : onglet 4 bis

Structures de rattachement	Bloc commun	Documentation	Systemes d'information	Statistiques	Service social du personnel	Total	Cle de répartition
ARS	1024,47	69,53	221,69	82,64	3,56	1401,9	71,9%
DD chargée de cohésion sociale	253,56	3,6	65,45	0,4	0,95	324,0	16,6%
DRJSCS	145,15	1,1	32,05	26,9	18,1	223,3	11,5%
Mission nationale de contrôle	0					0,0	0,0%
Préfecture, chef lieu de région	0					0,0	0,0%
Total	1423,2	74,2	319,2	109,9	22,6	1949,2	100,0%

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Présentation des résultats

Répartition par missions et par structures Secteur sanitaire et social

Données indicatives

Tableau 3 : Répartition des personnels en ETPT au 31 décembre 2009 par structures cibles de rattachement et par fonctions (hors emplois fonctionnels de direction et hors agents en décharge syndicale totale) incluant les MAD sortant et les postes vacants*

Source : onglet 4 bis

Activités exercées en DRASS / DDASS	Structures de rattachement					Total
	ARS	DD chargée de cohésion sociale	DRJSCS	Mission nationale de contrôle**	Préfecture, chef lieu de région	
Veille et Sécurité sanitaire(dont santé environnement)	1890,0	1,3				1891,3
Santé publique	802,0	5,7	0,3			808,1
Offre de soins et qualité du système de soins	1274,6	1,7	0,6			1276,9
Handicap et dépendance (sauf MDPH)	1125,7	10,0	3,0			1138,7
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	15,5	653,3	77,3			746,0
Actions en faveur des familles vulnérables	4,4	246,8	23,3		0,2	274,7
Accueil des étrangers et intégration (hors gestion des places de CADA)	5,3	98,5	9,4			113,2
Gestion des places des CADA (Chef lieu de région)	0,1	12,0	1,4		3,8	17,3
Juridictions sociales (TASS, TCI)	0,1	1,9	222,4			224,3
Contrôle des organismes de protection sociale	6,2		26,7	86,7		119,6
MRIICE	63,1	5,0	17,5			85,5
Formations sanitaires	32,4	0,4	105,2			138,0
Formations sociales	5,7		175,4			181,1
Tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale (TITSS)			11,2			11,2
Comité médical et commission de réforme (CM/CR)	17,7	237,8				255,5
Bloc commun - Ressources humaines - Budget et comptabilité - Achats & marchés/Immobilier/Logistique et moyens généraux - Communication - Secrétariat de direction	1024,5	253,6	145,2	0,0	0,0	1423,2
Documentation	69,5	3,6	1,1			74,2
Systèmes d'information	221,7	65,5	32,1			319,2
Statistiques	82,6	0,4	26,9			109,9
Service social du personnel	3,6	1,0	18,1			22,6
MDPH (rattachement des agents mis à disposition)	0,1	559,3	1,0			560,4
Autres MAD sortant hors champ ARS et CS	14,8	85,9	6,0			106,7
Total MDPH inclus	6659,7	2243,4	903,8	86,7	4,0	9897,6
En %	67,3%	22,7%	9,1%	0,9%	0,0%	100,0%

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Analyse de l'application de la clé de répartition sur les fonctions supports et transverses

Secteur sanitaire et social

- Un retour vers les régions dont le pourcentage moyen d'effectifs répartis est supérieur ou inférieur de 2,5% aux 75 % fixés par la clé sur le bloc commun « RH/BC/... » ; pour mémoire la moyenne constatée est à 72.5 % en ARS
- Un retour vers les départements très atypiques via les directeurs régionaux
- Un regard sur les fonctions SI, MRIICE, Statistiques pour s'assurer de la présence de compétence dans chacune des structures
- **Pour obtenir des précisions et explications sur l'écart constaté**

Ce n'est qu'en cas d'explication manifestement insatisfaisante qu'un ajustement pourrait être demandé

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Analyse de l'application de la clé de répartition

Secteur Jeunesse et sports

- Un retour vers les DRDJS dont l'écart à la cible est supérieur ou inférieur à 2 ETP
- Un retour vers les DRDJS dont la proposition de répartition ne permettrait pas de garantir la continuité de certaines missions au niveau départemental (professeurs de sports et attachés)

Ce n'est qu'en cas d'explication manifestement insatisfaisante qu'un ajustement pourrait être demandé

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Présentation des résultats

Répartition par missions et par structures Secteur jeunesse et sports

Tableau comparatif des répartitions d'effectifs des DRDJS entre les objectifs de l'instruction DRH du 12 juin 2009 et les propositions présentées par les directeurs régionaux (Hors CTS, emplois fonctionnels et ETPT consacrés aux actions de formation et de certification)											
CTPM du 29 septembre 2009											
Région	Direction	Objectif répartition DR	Objectif répartition DD	Propositions effectifs DDI	Ecart effectif DDI proposé/objectifs	ETPT Inspecteurs affectés en DDI	ETPT PS affectés en DDI	Effectifs physiques PS en DDI	ETPT CEPJ affectés en DDI	Effectifs physiques CEPJ en DDI	ETPT ATOSS affectés en DDI
ALSACE	RD067	34,4	12,7	18,4	5,7	2 sur 3	4 sur 11	4	4,6 sur 11,6	5	8,8 sur 21,6
AQUITAINE	RD033	52,9	19,5	20,8	1,3	0,8 sur 2,8	9 sur 24,4	9	4 sur 14	4	7 sur 31
AUVERGNE	RD063	34,0	12,6	10,0	-2,6	1 sur 3	2 sur 11,8	2	4 sur 9,8	4	3 sur 19,8
BASSE NORMANDIE	RD014	32,1	11,9	14,0	2,1	1 sur 2	3 sur 12	3	5 sur 10	5	5 sur 20
BOURGOGNE	RD021	32,0	11,8	11,6	-0,2	0,8 sur 2,8	3 sur 13	3	2,8 sur 7,8	3	5 sur 16,6
BRETAGNE	RD035	44,1	16,3	16,9	0,6	1,5 sur 3	4,7 sur 17,6	6	4,3 sur 13,8	5	6,3 sur 25
CENTRE	RD045	37,1	13,7	12,8	-0,9	1 sur 3	3 sur 15	3	4 sur 9,8	4	4,8 sur 22,1
CHAMPAGNE ARDENNES	RD051	27,6	10,2	11,0	0,8	1 sur 3	3 sur 13	3	3 sur 6	3	4 sur 16
CORSE	RD020	11,7	4,3	6,0	1,7	0 sur 0	2 sur 5	2	1 sur 2	1	3 sur 9
FRANCHE COMTE	RD025	29,5	10,9	11,3	0,4	0,8 sur 2	3,6 sur 11,4	4	2 sur 7,2	2	4,9 sur 19,9
HAUTE NORMANDIE	RD076	39,1	14,5	15,4	0,9	1 sur 3	4,8 sur 18,1	5	3 sur 8,5	3	6,6 sur 25,8
ILE DE FRANCE	RD075	102,7	38,0	37,1	-0,9	1 sur 6	7 sur 32	7	6 sur 21,6	6	23,1 sur 77,6
LANG. ROUSSILLON	RD034	44,5	16,5	17,8	1,3	2 sur 5	6 sur 19	6	4 sur 11	4	5,8 sur 22,6
LIMOUSIN	RD087	28,5	10,5	11,0	0,5	0 sur 1	3 sur 13	3	3 sur 7,8	3	5 sur 14,9
LORRAINE	RD054	41,0	15,1	16,5	1,4	1 sur 3	6 sur 16,1	7	4 sur 13,8	4	6 sur 24,7
MIDI PYRENEES	RD031	47,6	17,6	19,9	2,3	1,8 sur 3,8	5 sur 19,9	5	6 sur 13,3	6	7,1 sur 28,2
NORD PAS DE CALAIS	RD059	61,9	22,9	27,3	4,4	2 sur 5	9,7 sur 23	10	3 sur 10,7	3	9,7 sur 17,2
P.A.C.A. (dont délégation de Nice)	DE006	16,1	5,9	0,0	1,5	2 sur 4	6 sur 17,6	6	5,6 sur 14,6	6	10 sur 35,8
	RD013	53,1	19,6	24,0							
PAYS DE LA LOIRE	RD044	50,9	18,8	19,9	1,1	1 sur 3	7,5 sur 21,3	8	4,9 sur 13	6	6,5 sur 25,1
PICARDIE	RD080	34,3	12,7	12,8	0,1	0 sur 1	5 sur 15	4	3 sur 9	3	4,8 sur 21,2
POITOU CHARENTES	RD086	27,5	10,2	10,0	-0,2	1 sur 2	3,8 sur 10,8	4	3 sur 6,9	3	9,7 sur 35,7
RHONE ALPES	RD069	63,4	23,5	25,7	2,2	2 sur 4	5,6 sur 22,3	4	4,2 sur 15,6	6	13,7 sur 42,3
Total ETPT		946,0	349,7	370,2	23,5			108		69	

PHASE REPARTITION DES EFFECTIFS

Consultation du CTPM et communication aux DRASS, DDASS, DRDJS, DDJS, préfigureurs

Rappel : Seules les clés de répartition et la circulaire ont été présentées au CTPM

Localement, les conclusions des répartitions (onglets 1 et 2) ont été présentées aux CTP/RI

- **Etape 1 : Dialogue social fin septembre (y compris les effectifs J et S)**
 - **Comité de suivi (24/09/09) :**
 - Point sur les recours
 - Discussion sur le projet circulaire DRH sur la gestion des personnels lors de la phase de préfiguration
 - **CTPM (29/09/09)**
 - Présentation des tableaux de synthèse par catégorie et par corps France entière et pour chacune des directions (DRASS / DDASS) avec pour chaque région une vision consolidée
 - Présentation des résultats par mission de la consolidation sur la France entière
 - Présentation des données des DRDJS

- **Etape 2 : Validation des retours région par région (début octobre après CTPM)**
 - Envoi d'un mail par la DRH aux RBOP
 - Information des agents sur **la validation de la répartition et confirmation de leur future affectation à la nouvelle structure**
 - **Proposition d'une lettre type établie nationalement, à personnaliser localement dans l'attente des arrêtés d'affectation**

- **Etape 3 : Communication des résultats validés aux préfigureurs (DGARS, DRJSCS, DDCS/PP)**
 - Éléments transmis par le national : chiffres globaux, répartition des effectifs par mission, moyenne nationale et mise en perspective de chaque région
 - Éléments transmis par les directeurs locaux : liste nominative des agents transférés

APRES LA REPARTITION DES EFFECTIFS

■ Phase de préfiguration dans chacune des structures :

- Stabilisation
 - des schémas d'organisation,
 - des organigrammes,
 - des fiches de poste,
 - de l'**affectation fonctionnelle de chaque agent au sein de chaque structure.**

- Circulaire relative à l'affectation fonctionnelle des personnels pendant la préfiguration
Concertation sur le mois d'octobre

■ Préparation de la production des arrêtés :

- 1ère quinzaine de novembre : saisie, par chaque service déconcentré, de l'affectation future des agents dans la base du personnel
- 2ème quinzaine de novembre : vérification par les bureaux gestionnaires d'administration centrale
- 1ère quinzaine de décembre :
 - production par les bureaux de gestion de la DRH des arrêtés collectifs d'affectation des agents dans les nouvelles structures,
 - transmission des arrêtés collectifs signés aux directeurs régionaux et départementaux par messagerie
 - remise par les directeurs à chaque agent d'un extrait de l'arrêté collectif le concernant

■ Gestion en 2010 :

- Circulaire relative aux opérations annuelles de mouvement : **concertation en novembre**